

## Pièces OBLIGATOIRES à fournir



**Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français**

- Fiche de renseignements complétée et signée,
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Copie carte vitale ou attestation,
- Extrait d'acte de naissance mentionnant l'identité des parents ou copie du livret de famille,
- Copie de tous les diplômes obtenus,
- RIB,
- Copie de la carte d'étudiant 2018-2019,
- Attestation de la JAPD ou copie des pages du livret militaire.

### **Pour les doctorants agrégés ou certifiés :**

- Copies de l'arrêté de titularisation et de l'arrêté de détachement pour les fonctionnaires titulaires,
- Copies de l'arrêté de nomination et de l'arrêté de congé sans traitement pour les fonctionnaires stagiaires.

### **Pour les doctorants étrangers :**

- Copie du titre de séjour (excepté pour les ressortissants de l'UE qui fourniront une copie de leur passeport) et de l'autorisation de travail en cours de validité.

### **Le cas échéant :**

- Copie lisible de toutes les pages du livret de famille régulièrement tenu à jour (pour les personnels mariés ou ayant des enfants) et la copie du jugement de divorce le cas échéant,
- Copie de l'acte ou du jugement d'adoption, de légitimation adoptive, d'adoption plénière ou de délégation judiciaire des droits de l'autorité parentale),
- Justificatif de non versement du supplément familial de traitement pour le ou la conjoint(e) fonctionnaire,
- Copie du titre de pension militaire.